



Règlement du Conseil de la Ville
de Richmond

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
VILLE DE RICHMOND

L'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond a eu lieu au Centre communautaire, situé au 820, rue Gouin, le lundi 4 juillet 2022 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également la conseillère Katherine Dubois, les conseillers Guy Boutin, André Bussière, Clifford Lancaster, Charles Mallette et Gérard Tremblay. Le directeur général, Rémi-Mario Mayette, ainsi que le directeur général adjoint, Louis-Philippe Caron, sont également présents.

RÈGLEMENT NUMÉRO 303
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 108
POUR PERMETTRE L'USAGE C1.3 DANS LA ZONE C-3

CONSIDÉRANT la demande de modification au règlement de zonage présentée par monsieur Luc Martin;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Bussière lors de la séance du 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été adopté le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième projet du règlement a été adopté le 6 juin 2022;

POUR CES MOTIFS, le conseil décrète ce qui suit:

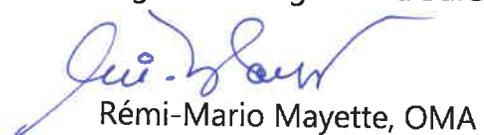
- 1) Il est ajouté à l'intersection de la colonne de zone C-3 et de la ligne d'usage « Produits de construction, équipements de ferme » un « X » et ce, dans l'annexe V du règlement de zonage numéro 108. Ainsi, il est permis dans la zone C-3 l'usage « Produits de construction, équipements de ferme ».

ADOPTÉ À RICHMOND (QUÉBEC) Ce 4^e jour de juillet 2022.


MAIRE


**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je, Rémi-Mario Mayette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Richmond, certifie, par la présente, que le présent règlement est une vraie copie de l'original passé à la date ci-haut mentionnée. L'original étant gardé au Bureau de la Ville.


Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier